

L'AVENIR. Paraît QUATRE FOIS par semaine, tous les MARDIS, JEUDIS et deux fois les SAMEDIS au matin. Le journal se publie à deux éditions. L'abonnement à la 1ère est de... L'abonnement à la 2e est de... (Voir les conditions de la dernière colonne.)

L'AVENIR.

ANNONCES. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal d'un à six heures, de 9 h. à 7 heures p. m. tous les jours. La circulation de l'avenir est considérable et présente une bonne voie de publication pour les annonces. (Voir le tarif à la dernière colonne.)

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT

REDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

LITTÉRATURE.

JEROME PATUROT

A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. PAR H. ROLLE.

IV.

(Suite.)

Après une courte pause, Jérôme reprit son récit: "J'ens beau m'en défendre, monsieur, m'insurger, me désespérer, trois jours après, comme l'avait dit mon protecteur industriel, j'étais à la tête d'un bitume. Malvina conspirait avec lui; que voulez-vous que je fisse contre deux? je succombai. On m'installa dans un fort bel appartement, meublé à la hâte; on me donna un caissier, deux commis, enfin tous les dehors d'une administration importante. On lança des circulaires, on rédigea des prospectus, et, jugez de ma douleur lorsque, deux jours après, je lus ce qui suit dans tous les journaux de Paris.

MORTS AUX BITUMES ARTIFICIELS!!!

Il n'y a de vrai et naturel que le

BITUME IMPÉRIAL DE MAROC,

Avec privilège de S. M. l'Empereur de cette régence.

"Il y a bitume et bitume. On voit des bitumes qui se gèrent, qui s'écaillent; on en voit qui se laissent dévorer par la pluie ou fendre par le soleil; on en voit qui, au lieu de conserver leur niveau, mettent à un sur-le-champ des aspérités, et forment une suite de vallées et de montagnes. Tout cela vient de ce que ces bitumes ne sont point un produit de la nature, mais simplement un résidu d'usines à gaz, saupoudré de sable de rivière. Marchez lardés, et vos talons de bottes vous en diront des nouvelles.

"La préparation de ces bitumes artificiels est l'objet de réclamations universelles. L'air en est infecté; les habitants des maisons voisines inondent leurs appartements de chlorure sans pouvoir s'en défendre. Des fumées empestées remplissent les boulevards et menacent les passants d'asphyxie. Bref, pour parler avec tous les égards qui sont dus à ces compositions, c'est de la drogue.

"Aucun de ces inconvénients ne se retrouve dans le Bitume impérial de Maroc, bitume naturel, bitume dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Hérodote en parle dans les termes les plus avantageux; le Carthaginois Hannon en prit connaissance dans son premier voyage, et Leon l'Africain lui consacra un chapitre que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre en matière de stratification. Cependant, ses propriétés essentielles étaient restées impréconçues jusqu'au moment où un accident singulier vint les révéler à l'univers. Voici le fait:

"Un bâtiment européen se trouvait en perdition sur les parages de Mogador, où sont situés les lacs de bitume. Une voie d'eau s'était ouverte à la hauteur de la flottaison. Or, si l'on trouve, par l'action d'un feu souterrain, les bitumes de Maroc se mettent souvent en éruption; ils y étaient alors, heureusement pour le navire en péril. Déjà, le malheureux s'approchait de la côte, faisant eau de toutes parts, quand tout à coup le vent se redressa, épuisa sa voie d'eau comme par enchantement et reprit le large. On cria au phénomène: rien de plus naturel pourtant. Une éruption bitumineuse l'avait sauvé. Lancé au loin, le bitume s'était attaché aux flancs entrecroisés du bâtiment, les avait goudronnés, calfatés, rapés, conditionnés, mastiqués. C'était un rhabillage à neuf: le brick en question a pu faire le tour du monde.

"Voilà comment le Bitume impérial de Maroc s'est fait connaître. Depuis lors, toutes les expériences sont venues confirmer ses qualités agglutinantes et ses propriétés moléculaires. Aucun corps ne renferme plus de principes d'adhésion et de solidification. Un boulet de trente-six coupé en deux a été parfaitement recollé au moyen du bitume de Maroc; ce boulet, aujourd'hui sert comme les autres, et a renversé une muraille sans se disjoindre. Un minaret de Mogador menaçait ruine; on l'a resoudé avec du bitume de Maroc; ce minaret peut aujourd'hui défier les âges. Sur les lieux mêmes, on emploie le bitume de Maroc comme mortier, comme mastic, comme ardoise, comme moellon, comme pierre de taille, comme brique, comme chaux, comme ciment, comme pozzolane. On en fait des cuvettes, des moulières, des auges, des plats à barbe, des fontaines, des statues et jusqu'à des colonnes monumentales. Le bitume de Maroc est véritablement d'un emploi universel.

"Du reste, cet ingrédient, à l'opposé de ceux qui insistent sur son nom, n'exhale aucune espèce d'odeur désagréable; liquide, il rappelle le parfum des genêts qui croissent autour des lacs de Mogador; solidifié, il est inodore au delà de toute expression.

"Ce merveilleux produit naturel serait encore enfoui dans les solitudes de l'Afrique, si un jeune ingénieur civil du plus haut mérite, M. Napoléon Paturot, n'eût résolu, au péril de ses jours, de doter sa patrie d'un bitume qui lui manquait. S'aidant du texte grec d'Hérodote et du complément avec la version phénicienne du récit d'Hannon, il est parvenu à retrouver des lacs qui semblaient perdus depuis l'éloignement de cette fabuleuse Atlantide, qui n'était qu'un cap avancé de la Mauritanie Tingitane. Honneur à M. Napoléon Paturot! Il a plus fait pour son pays, dans un âge encore assez tendre, que d'autres arrivés au déclin de leur vie; il a bien mérité des trottoirs et a ouvert

aux bas côtés des boulevards une ère nouvelle. "Dans une audience qu'il a obtenue de Sa Majesté l'empereur du Maroc, Muley XXXIV, M. Napoléon Paturot a obtenu de ce souverain le privilège exclusif, avec jouissances de dix-huit cents ans, de tout le bitume que peuvent produire ses Etats. La concession embrasse deux mille kilomètres carrés; elle est sans restriction et sans limite. Un Marocain qui toucherait à ce produit, dont Muley XXXIV a fait le généreux abandon, recevrait la bastonnade sur la plante des pieds, et serait assis sur un pal à la récidive. C'est ainsi qu'au Maroc on inspire le respect de la propriété.

"Chimiste d'un ordre supérieur, M. Napoléon Paturot a dû analyser le bitume dont il voulait faire hommage à sa patrie. Cette analyse a prouvé qu'à la rigueur on pourrait extraire de l'argent et même de l'or de ce bitume; il contient, en outre, vingt-deux parties de silicate, trente et une de phosphate, quarante-trois d'oléine, sans compter les parties de platinite qui y jouent un très grand rôle. Dans un laboratoire attaché aux bureaux de l'administration, le jeune savant opéra la décomposition de tous ces éléments, à la volonté des actionnaires.

"Les suffrages des célébrités européennes ne pouvaient pas manquer au bitume impérial de Maroc. M. de Buch, le plus grand géologue de l'Allemagne, y a reconnu un bitume de première formation. M. Otfried n'y voulait voir qu'un produit tertiaire, mais, sur un échantillon qui lui a été envoyé, il a déclaré, avec la franchise qui le caractérise, que son opinion se modifiait, et a assigné à ce bitume une origine antérieure encore à celle qui lui attribuait M. de Buch. Est-il nécessaire, à côté de ces noms, de citer ceux de M. Pickens de Berlin, Godichon de Londres, Lazarilla de Madrid, et Compéran de Naples, sans compter les illustrations françaises qui composent le comité de surveillance, dont trois députés, sans compter les pairs?

"Sans nul doute, M. Napoléon Paturot, cessionnaire de Sa Majesté l'empereur de Maroc, aurait pu mettre seul à profit sa merveilleuse découverte. Il ne l'a pas voulu; il a préféré associer ses concitoyens aux bénéfices de l'exploitation. Ces bénéfices seront immenses. La concession est inépuisable. On a calculé que les lacs de Mogador suffiraient pour daller en bitume l'Europe entière et toute la Russie asiatique. Sur les lieux, l'extraction se fait presque sans frais, et cet ingrédient étant, comme on l'a vu, bienfaisant pour les navires, il est à croire que le fret sera pour ainsi dire compensé par le séjour de la marchandise à bord. Aucun autre article ne possède cette propriété et ne jouirait de cet avantage.

"Les évaluations les plus discrètes portent à trois cents le nombre des bâtiments qui pourront aller chaque année prendre un chargement complet de bitume. En estimant la moyenne de ces bâtiments à trois cents tonneaux, on a un total de quatre-vingt-dix mille tonneaux. Maintenant, quel sera le profit? Des hommes graves, vieillards dans le commerce, et qui ne se payent pas d'illusions, n'hésiteraient pas à le porter au delà de trois cents francs le tonneau. N'admettons pas cette donnée; faisons la part des éventualités, des dépenses imprévues, des mécomptes de tout genre: n'élevons pas au-dessus de cent francs par tonneau le bénéfice présumé.

"Alors, il reste un calcul à faire. "Cent francs multipliés par quatre-vingt-dix mille tonneaux font une recette de neuf millions. Le capital social est de six millions. Les actionnaires seront donc intégralement remboursés dans le cours de la première année, et auront en outre trois millions à se partager.

"Sa Majesté l'empereur de Maroc, Muley XXXIV, a souscrit pour mille actions. "L'Allemagne a demandé qu'on lui réservât cinq cents actions, l'Angleterre six cents, les deux péninsules trois cents, la Russie quatre cents, les Etats barbaresques deux cents.

"Il ne reste plus que huit cents actions à placer en France. Le comité de surveillance en prend la moitié.

"M. Napoléon Paturot est prêt à donner aux personnes qui désireront de plus amples renseignements toutes les explications nécessaires. Dans son dernier voyage au Maroc, il a fait dresser le plan cadastral des territoires compris dans la concession. Les lacs de bitume y sont figurés à l'aquatinta, et la profondeur en est indiquée.

"Chaque actionnaire a droit à un échantillon de bitume et à cinq mètres carrés de trottoir.

"Prochainement un essai sera fait rue de la Paix; le gérant est en instance auprès du préfet de police pour obtenir l'autorisation nécessaire.

"S'adresser rue... n°... CAPITAL: SIX MILLIONS. ACTIONS: MILLE FRANCS. Coupons: cinq cents francs.—Sous coupons: vingt-six francs. Le Gérant, NAPOLEON PATUROT. "Voilà ce que je lis dans un journal, monsieur; voilà ce qui circulait sous mon nom, avec ma signature, sous ma responsabilité. La foudre tombait à mes côtés ne m'aurait pas glacé de plus d'effroi que ne le fit la lecture de cette pièce infernale.

Je n'avais eu, dans sa courte carrière, qu'une seule ambition, celle de faire de moi un homme religieux et bonneté. C'était le tourment de sa pensée et l'objet de ses prières. Le souvenir de mes premières années ne me retraçait donc que des tableaux pleins de sérénité et éclairés de cette douce auréole qui entoure les gens de bien. Jugez de quel œil je dus envisager la situation nouvelle qui m'était faite, le rôle odieux auquel on me vouait, la part effrayante que l'on m'attribuait dans une œuvre d'iniquité, d'escroquerie et de mensonge! On avait surpris ma bonne foi, abusé de mon inexpérience. J'aurais voulu mourir de honte.

"Je me trouvais sous le coup de cette impression quand M. Flouchippe entra dans le bureau avec un air de fatuité négligente, et regarda autour de lui: "— Eh bien! mon cher, vous devez être content, me dit-il. On vous a légué comme un prince... Mais il manque encore quelque chose à ce mobilier... On ne m'a pas compris... Il faut des divans ici, il faut des pipes turques... Que diable! vous venez du Maroc! il faut que vous ayez des objets du Maroc... Couleur locale, ça séduit.

"An lieu de répondre à la pensée de cet homme et de me prêter à sa petite diversion, je m'étais placé en face de lui et je le regardais fixement, les bras croisés, résolu à avoir une explication. Quand je vis qu'il baissait l'attitude de front.

"— Vous savez bien que je ne suis jamais allé dans le Maroc, lui dis-je. "C'est une apostrophe directe parut le réveiller; il me regarda avec un dédain protecteur. "— C'est juste, mon cher, vous n'êtes point allé au Maroc; mais vous auriez pu y aller, cela suffit.

"Ces paroles et le ton dont elles furent prononcées m'expusèrent. Je ne me contins plus; j'éclatai. "— Monsieur, cela peut suffire aux fripons, mais non aux hommes de bien.

"— Ah ça, et comment le prenez-vous, mon cher? Vous êtes singulier, parole d'honneur! On vous construit une réputation faibuleuse, on fait de vous un chimiste distingué, un savant, un géographe; on vous ouvre le chemin de la postérité, on vous porte aux nues, on vous érige une position sociale, et vous n'êtes pas content! Sur quelle herbe avez-vous donc marché ce matin?

"— Vous avez abusé de mon nom, monsieur; vous l'avez mis en scène d'une manière qui me compromet, qui revolta ma conscience.

"— La conscience? connais pas. Il fallait faire vos réflexions plus tôt, mon cher. Voilà tout ce que j'y vois.

"— Moi, j'y vois autre chose, monsieur, j'y vois un démenti public à vous donner.

"— Allons donc! pas de mauvaise plaisanterie. "— Je plaisante si peu que je vais de ce pas porter ma déclaration à tous les journaux, dévoiler vos impostures, dénoncer vos bitumes comme chimériques... "— Vous ne le ferez pas.

"— Je le ferai et sur l'heure.

"En même temps, je saisis vivement mon chapeau et m'apprêtai à sortir. Quand l'industriel vit ce moment et ne put douter de ma résolution, il changea de tactique, me prévint et quitta la place. Ce départ m'étonna, mais ne changea rien à mon dessein. Je descendis rapidement l'escalier, franchis la porte de la rue, et allais poursuivre mon chemin, quand je me trouvai en face de Malvina.

"— Venez avec moi, Jérôme, me dit-elle, j'ai à vous parler. "Dans sa retraite, le Parthe m'avait lancé son javelot et s'était replié sur le corps d'armée. C'était lui évidemment qui m'envoyait un tentateur. Mon premier mouvement fut de fuir, mais déjà Malvina s'était emparée de mon bras, et à moins d'un esclandre, il n'y avait pas moyen de se dérober à cette étreinte. Je la suivis, le cœur plein d'angoisses et comme une victime que l'on conduit au sacrifice. Elle me ramena au logis, ferma la porte à la clef et la commença une explication des plus orageuses.

Je ne veux pas chercher à pallier mes torts, monsieur; mais, sur l'honneur, il se livra dans cette chambre un combat de douze heures, mêlé d'impressions et de larmes, de violences et de prières, comme il est donné à peu d'hommes d'en essayer. J'essayai de prendre Malvina par les sentiments, je fis un appel à tout ce qu'il y avait en elle d'instincts honnêtes; mais cette fille livrée à elle-même dès l'enfance, ne trouvait dans sa vie un peu bohémienne rien qui put se mettre à l'unisson de mes scrupules. À mes objections elle répondait par des quolibets, et opposait des ricanelements à mon cours de morale. Il fallut le prendre sur un ton plus impératif. Pour la première fois, je montrai de la décision, de la fermeté. Elle se montra plus ferme, plus résolue que moi, m'accabla de sarcasmes, de reproches, de réprimandes. Je m'oubliai alors, j'en vins aux injures, et comme sa résistance ne cessait pas, j'usai de ma force, je méconnus ma dignité, je la battis... Hélas! monsieur, ce fut là ce qui me perdit. Les larmes, les sanglots arrivèrent. J'avais eu la force contre la menace, je n'en eus pas contre la douleur. J'étais honteux de ma conduite, je me crus obligé à une réparation, et cette réparation fut l'acquiescement à mon déshonneur. Je consentis à me faire.

"Cependant je mis deux conditions à ce silence: la première, que je ne serais pas astreint à jouer le rôle effronté que me réservait le prospectus. Ce rôle, mon patron industriel s'en chargea, et il y avait en lui l'effort nécessaire pour le remplir d'une manière plus triomphante et plus fructueuse. La seconde condition fut que tous les versements se feraient entre mes mains et que la clef de la caisse me serait remise. A ma grande surprise, cette clause fut acceptée. Je crus mon honneur à couvert. Dépositaire du fonds social, j'étais toujours le maître, à un jour donné, d'en faire la restitution aux actionnaires et de leur prouver ainsi que, même en trahissant dans ces manœuvres, je n'avais agi que dans leurs intérêts.

"Est-il maintenant nécessaire de vous dire ce qui survint? Cette histoire est celle de trente entreprises semblables. Quelques pauvres diables attirés par l'appât d'un bénéfice exorbitant, éblouis par les amorce du prospectus, se hâsardèrent à mettre le pied dans les bureaux. Ils n'en sortirent qu'allégés de leurs billets de banque. On leur fit voir du bitume, on le décomposa devant eux, on étala les plans figuratifs de la concession, on déroula le parchemin aux armes de l'empereur de Maroc, où se trouvait tracé, en caractères arabes, le firman du privilège. Les ressources du charlatanisme le plus vulgaire ne furent pas négligées. Deux millions, servant comme employés, passèrent pour des dignitaires de Sa Majesté Muley XXXIV; les commis avaient tous de longues pipes; on faisait assier les visiteurs sur des divans presque au niveau du sol; on leur offrait du café à l'orientale dans de petites tasses de la capacité d'une coquille de noix; bref, on faisait, suivant l'expression de M. Flouchippe, de la couleur locale.

"Les dupes, heureusement, ne furent pas nombreuses. Cinquante mille francs environ furent pipés de cette manière. C'était loin de six millions, mais l'on ne s'attendait pas à une meilleure récolte. Cette somme reposait dans ma caisse, et j'étais bien qu'elle n'en sortirait qu'à bonnes enseignes. A peine en avais-je distrait quelques centaines de francs pour payer les appointements des employés et les gages des domestiques. Je regardais cela comme un dépôt, et il faut le dire, mon patron n'avait jamais laissé percer l'intention d'y toucher. Cela dura ainsi quatre mois.

"Un jour qu'une course assez longue m'avait retenu pendant quelques heures loin de nos bureaux, je fus étonné, en y rentrant, de trouver le local désert. Employés et serveurs, tout s'était évanoui. A cette vue, l'idée d'une immense mystification me saisit; je vis comme un gouffre ouvert sous mes pas. Par un mouvement instinctif, je portai la main à la poche où je tenais la clef de ma caisse; elle y était; cela me rassura un peu. J'examinai le coffre anneau trace de violence ne s'y laissant voir; je pourrais, Monsieur, il était vide! Le misérable avait eu son double ciel!

"Eperdu, désespéré, je m'élançai vers ma chambre, j'appelai, je cherchai dans tous les sens, dans tous les coins; personne, personne. Elle aussi, Malvina, avait disparu.

"Tant de secousses me vainquirent; un nuage passa devant mes yeux; mon cœur battait au point que je crus qu'il allait se rompre, les oreilles me sifflaient, tous les objets dansaient autour de moi, je tombai comme un homme ivre et je m'évanouis.

La suite au prochain numéro.

TRIBUNE DU PEUPLE

Liberté de penser.

Du Purgatoire, ce 11 août, 1849.

M. le Directeur,

"Mon Dieu, délivrez moi de mes amis, disait Voltaire, je me charge de mes ennemis." et, certes, le chargé de mes amis pourrait bien jeter le même cri en lisant les six colonnes de la manufacture du Journal de Québec, dans lequel le savant Cauchon prend le clergé sous sa puissante protection et commence par venger tout d'abord MM. Briand, Plessis et Cadieux de ce qu'il appelle mes colonnes atroces et impies par des dénégations toutes nues. A m'ins que le clergé ne se hâte de museler son savant et discret défenseur, je crains bien qu'il ne me force de mettre au pilori de l'histoire la plupart des noms que ce syncopiste n'encense ainsi que dans l'espoir d'en tirer parti dans l'intérêt de sa chétive individualité. Pour montrer l'importance qu'il faut attacher aux dénégations toutes nues du savant Cauchon, je me contenterai pour aujourd'hui de publier, avec permission, un extrait de l'appendice des mémoires du Baron Mazères, contenant la relation de l'excommunication de St. Jean Port-Joli dont était question dans mon premier article. Cet écrit est le fruit de la plume d'un M. Panet, père, je crois, de l'évêque de ce nom, un des meilleurs catholiques et canadiens de son temps et dont la véracité est au dessus même du soupçon. Vous pourrez, s'il vous plaît, commencer par le fait qui a rapport à M. Vincolot, pour mieux mettre M. Briand dans tout son jour, et je consens à vous faire grâce de la multitude de chansons dont il fut l'objet.

Voici donc l'article en question:—

ANECDOTES SUR LA CONDUITE DE MONSIEUR BRIAND, EVÊQUE DE QUÉBEC.

Extraits d'une lettre (\*) de Québec de la fin de Septembre, 1775, à un ami à Londres.

"Il y a sept ans que Mr. Vincolot, Seigneur de Piff-ite, Donna, à la requisition de l'Evêque dans sa visite, un terrain de huit arpens en superficie aux conditions qu'on bâtit l'Eglise sur ce terrain. Monsieur Vincolot y fit construire à ses frais un très vaste presbytère, dans lequel on pourroit dire la messe, en attendant que l'Eglise fut édifiée: le Curé y étoit logé. Au bout de deux années Monsieur Briand, plus inconstant que le vent, à la demande des habitants du haut de la paroisse, détermina ailleurs un lieu où l'Eglise devoit être bâtie. Elle s'éleva insensiblement, et après trois années on la mit dans le cas d'y pouvoir dire la messe. Les conditions n'étant pas remplies, Mr. Vincolot reprend son terrain et la maison qu'il y avoit élevée.

(\*) Lettre de M. Panet.

L'Evêque lui fait signifier par le curé, que ce qu'il a donné à l'Eglise, il ne peut le retirer; Et qu'en conséquence, s'il ne remet le terrain au curé, il l'excommunie avec toute sa famille. Mr. Vincolot méprise sa menace, et garde son terrain. Le prêtre devient furieux, lui fait signifier par le curé l'excommunication, et à son épouse, si elle est du même sentiment. Alors Mr. Vincolot Patuque, et en pleine cour lui reproche ses fureurs, ses violences et son ambition de vouloir se rendre despotique dans le pays, le traile de vrai perturbateur du repos public. La cour garde un profond silence pendant que Mr. Vincolot parle, et ordonne que, les clauses n'ayant point été tenues, le dit terrain retournerait à lui, dit Mr. Vincolot. Cette aventure est du mois de May de l'année dernière, et a rendu l'Evêque beaucoup plus traitable avec Mr. Vincolot qu'il ne l'étoit avant.

"Une autre beaucoup plus forte, arriva quatre mois après. Un homme de la paroisse de St-Jean, dont M. Gaspé est seigneur, voulut se marier avec une de ses parentes assez éloignée, et demanda la dispense à l'Evêque. Comme M. Brand aime un peu l'argent, il exige de ce pauvre malheureux une somme qui excédait la valeur de sa terre. Cet homme au désespoir s'adresse d'abord à un ministre anglais pour le marier, qui le refuse, et lui donna les raisons de son refus. Mon homme prend son parti, assemble ses parents et ses amis, leur donne un festin, et avant de se mettre à table, fait paroître sa partie, et en présence du père de la fille et des convives, l'un et l'autre se donne mutuellement le consentement pour le mariage. L'homme, il est vrai, étoit pauvre, mais M. Briand ne s'en tient pas là; il l'excommunie non seulement les mariés et les convives, mais toute la paroisse sans exception; en sorte que Mr. et Mad. Gaspé à cet égard de la noce, se trouvent enveloppés dans l'excommunication. Le curé de l'Église, qui dessert cette paroisse, de la part de l'Evêque se rend sur le lieu; étoit la lampe du maître autel, renversa les cierges par terre, fait donner les coups de cloche, consume les hosties, retire ciboire, calice, et soleil, lit la sentence d'excommunication, et déclare qu'elle durera tant que la paroisse gardera dans son sein ces deux rebelles à l'Eglise. Cette pauvre paroisse, toute désolée, députa les marguilliers; ils se transportent à Québec, et tous à genoux viennent supplier l'Evêque. Il étoit alors à l'heure d'une coupe de bouteilles de vin de Madère (ce qui lui arriva quelque fois, et dans ces moments il ne fait pas bon de l'approcher); il le traita comme les derniers des malheureux. Non, dit-il, je ne vous relèverai jamais de cette excommunication. Je vous apprendrai à craindre un Evêque; et le pays, par votre exemple, deviendra plus soumis à l'Eglise. Je vous ordonne de chasser ces malheureux de chez vous; et si vous osez obéir, je verrai ce que j'aurai à faire. Ces pauvres gens fondent en larmes à ses genoux: ils sont sur leur terres, répandent-ils, ce n'est point à nous à les chasser, mais aux juges." Retirez-vous, canaille, leur dit-il, en ouvrant sa porte. Ils se relèvent, mais un de la bande devenant plus hardi, au lieu de sortir comme ses confrères, lui dit d'un ton ferme, en présence de M. Mabane, juge des plaidoyers communs, qui se trouva par hasard à cette scène: "Monsieur, si cet homme est domé cent cinquante piastres que vous exigez pour terminer le mariage de Delie, une telle, il aurait eu sa dispense, et n'aurait pas tombé dans cette faute; mais, Monsieur, vous devez le punir comme coupable, et non pas toute une paroisse qui est innocente." Mr. Mabane rit à ce récit, et pria instamment l'Evêque de relever cette excommunication, qui resta néanmoins, et ne fut relevée que plus de deux mois après aux instances suppliques de Mons. et de Mad. Gaspé. — La nommé François le Clerc, qui étoit un de ces marguilliers, et de qui je tiens cette histoire, dit que l'Evêque, loin de rire comme le faisait M. Mabane, jetoit feu et flamme.

"D'après ces emportements, et mille autres qu'un volume in folio auroit peine à contenir, surtout depuis l'arrivée du Gouverneur en ce pays, pourroit-on accuser d'humour celui qui travailleroit à faire expulser cet homme de la colonie? Non; moi, ainsi que tous ceux du pays, ne lui donnerai que cette année. Quand Londres sera instruit que le peu de réussite du Général, à mettre en armes les Canadiens pour en imposer aux Bostonnois rebelles; quand la cour saura que ce refus général d'obéissance principale dans la conduite contradictoire de l'Evêque, qui, après avoir entretenu la mé-intelligence entre les nouveaux et les anciens sujets depuis la conquête du pays jusqu'à présent, inspire aux nouveaux un mépris souverain pour les anciens jusqu'au point de faire déclarer dans la chaire des églises par un père Le Franc, que quoique des Catholiques Romains à quelques liaisons avec les Protestants, doit ainsi qu'eux être de la vraie Eglise, conséquemment sans espoir de salut; quand, dit-je, ce même Evêque s'avisera aujourd'hui de répondre une lettre circulaire dans laquelle il annonce, que nous sommes tous frères en Jésus Christ, réunis sous le même Roy, que nous devons par notre serment de fidélité nous armer contre les Bostonnois dont notre Roy nous a fait un mécontent, &c." Quand la cour verra que le peuple, autrefois si soumis aux idées chimériques de cet Evêque actuellement dépourvu du fanatisme, et las de ses violences, de ses emportemens, de ses fureurs, à la vue de cette lettre si contradictoire à sa conduite précédente, l'a pris en aversion et en horreur, ne le regardant que comme un homme inconscient qui accorde sa religion sur son intérêt, elle comprendra qu'il est de trop dans le pays pour le bon ordre et l'harmonie qui doit régner entre les sujets et leur Roy; et de plus que la concorde, l'union, et la paix ne paraissent dans le Canada entre les anciens et les nouveaux sujets, que lorsque cet Evêque n'y sera plus, et que son diocèse sera gouverné par son coadjuteur, enfant du pays et très paisible. En cette effet circulaire a révolté tout le pays; et il sembleroit que les campagnes des trois départements se seroient abouchées pour tenir le même langage; ce qui ne peut-être. "Depuis quand, ont-ils dit, lorsque que cette lettre a paru, notre Evêque est-il devenu le général du pays? Son métier est de nous faire des prières, et de nous édifier par sa conduite. C'est aller contre son état, que de nous donner parole ordie; et d'être dans cette lettre, il menace les rituels de refus de Sacramens, et promet aux obtinateurs de l'indulgence; nous comprenons clairement qu'il joue la religion, et veut prouver sa reconnaissance à la cour des deux cens livres sterling de pension qu'elle lui a accordés, et s'en ménager deux cens autres. Cela s'accorde admirablement bien avec ce qu'il n'a cessé de nous annoncer dans ses visites depuis son arrivée dans le pays comme Evêque. Qu'il avait refusé douze mille livres d'appointemens, pour être plus libre dans son ministère. Si notre Général nous eut commandés, nous nous serions expliqués avec lui; mais d'être l'Evêque, sans doute comme chef de notre religion, croit avoir un dépositaire sur nous, pour lui faire voir que nous n'attendons de lui que des prières, une conduite régulière plus

"douce, et moins ambitieuse, nous méprisons ses ordres, et nous ne marcherons point." — Ce raisonnement est général dans toutes les campagnes, et il est étonnant de voir de simples habitants parler et penser comme de fins politiques; bien d'autres que moi en sont emparés. Tant il est vrai que cette sottise, soumission aux décisions, épouvantés aboutit peu à peu à un état d'assoupissement. Ce premier effort fait, adieu fanatisme, adieu tout autre moyen que la raison désapprouve, &c. &c."

UN TRÉPASSÉ.

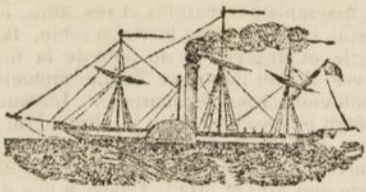
M. le Directeur,

Nous venons d'apprendre que M. Rambau, avocat, de St. Charles, a été élu maire du comté de Richelieu. Nous savons cette circonstance pour nous empêcher d'applaudir à une nomination qui honore et les habitants du comté et le magistrat que le suffrage universel a élevé à ces fonctions. Nous applaudissons d'autant plus à ce choix que par lui nous nous sommes débarrassés d'un esprit stupide et d'un caractère qui n'a pu alléger rien autre chose que M. Rambau était étranger. Or, nous devons vous dire, M. le Directeur, comment M. Rambau est étranger: M. Rambau est né français, à la vérité, et nous ne croyons pas qu'il ait à rougir d'une glorieuse origine qu'un Canadien-français surtout a tant de mauvaise grâce à lui reprocher. M. Rambau d'ailleurs, habite le Canada depuis 16 ans; il s'est allié à une des anciennes familles canadiennes; il est naturellement dans le pays où il exerce la profession d'avocat; il possède d'importantes propriétés dans le comté qu'il a élu et où, par sa position sociale, son caractère public et privé ainsi que ses talents l'ont fait universellement estimer. Et voilà ce qu'on voulait appeler un étranger.

PLUSIEURS.

Comté de Richelieu 10 août 1849.

NOUVELLES.



EUROPE.

France. — LE CHOLÉRA A PARIS. — L'Union médicale annonce qu'il y a toujours des variations dans la marche de l'épidémie. La journée du 20 juillet a été peu favorable, surtout par le nombre des décès: mais celles du 21 et du 22 ont été un peu moins chargées, de sorte que la moyenne des entrées dans les hôpitaux et hospices civils est descendue de 32 à 23 ou 24. La moyenne des décès est au contraire un peu élevée; elle est maintenant de 15 au lieu de 12.

Toujours un assez grand nombre d'entrées à l'Hôtel-Dieu, à la Pitié, à la Charité (9 dans le premier arrondissement, 7 dans le second, 5 dans le troisième); mais cette fois le nombre est égal dans le relevé de l'hôpital Beaujon et de l'hôpital Saint-Louis (10 dans le premier, 11 dans le second). A la Salpêtrière, 7 entrées à l'infirmerie, 7 décès. A l'hospice des Ménages, qui ne figurait plus depuis longtemps sur nos relevés, il y a eu 3 nouveaux cas.

Voici le mouvement de la mortalité en ville pour les 18 et 19 juillet:

Table with 3 columns: MORTALITÉ par maladies div., MORTALITÉ cholériques, Total. Rows for 18 juillet, 19 juillet, and Montant jusqu'au 17 juillet.

Total général . . . . . 8,973

UNE ASCENSION. — On lit dans l'Événement du 22 juillet: "M. Green, notre hardi navigateur aérien, a fait hier à l'Hippodrome sa première ascension de l'année. L'énorme ballon s'est élevé avec son ascenseur et sa légèreté ordinaires, emportant quatre voyageurs: Mme. Marik de Laney, M. Green, M. Atkinson et M. Turgan. Après avoir traversé Paris depuis la barrière de Pétrole jusqu'au niveau de la barrière St. Martin, il suivit la direction du canal de l'Ouche jusqu'au niveau de Bondy, puis coupant au-dessus de la forêt, il alla vers Dammarin; un autre courant le reporta vers Meaux, et enfin il alla majestueusement descendre à un quart de lieue environ de Jilly. Les paysans accoururent de toutes parts, et leur ignorance satisfaction aurait beaucoup nu à la manœuvre, si les père oratoriens du collège n'étaient venus à l'aide des aéronautes fort embarrassés, qu'ils emmenèrent ensuite dans leur magnifique maison, où ils leur prodigèrent l'hospitalité la plus touchante."

Angleterre. — INTERPELLATIONS SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Les débats du parlement britannique ont été marqués cette semaine par divers incidents relatifs aux affaires étrangères.

Le premier a été soulevé le 20 juillet, dans la Chambre Haute, par lord Brougham, qui a proposé, comme il l'avait annoncé, une motion ainsi conçue:

"1. Que c'est à la fois un droit et un devoir du gouvernement de demander et d'obtenir des puissances étrangères des explications satisfaisantes sur les mouvements de troupes qui ont eu récemment lieu en Italie, et qui tendent à changer la distribution actuelle des territoires et à compromettre la paix générale.

"2. Qu'il serait contraire aux intérêts et aux devoirs de l'Angleterre de s'immiscer dans les différends qui surgissent dans les pays étrangers entre les gouvernements et les gouvernés.

"3. Que la chambre des Lords voit avec regret dans la conduite du gouvernement (comme cela résulte des pièces communiquées au Parlement), un manque de sentiments d'amitié à l'égard des alliés auxquels l'Angleterre est attachée, tant par des traités que par des procédés réciproques de bonne intelligence."

Voici comment le National résume la discussion soulevée par cette proposition, après que l'auteur l'eût développée:

"Lord Aberdeen a aussi rompu une lance en faveur de l'Autriche, dont il trouve très-mauvais qu'on ait contrecarré les projets et gêné les manœuvres militaires. En revanche, il est très-bonhôteux sur le chapitre de l'occupation de Rome, et ne trouve pas que le général Oudinot ait assez parlé du pape dans ses proclamations. Lord Aberdeen est bien difficile.

Maintenant, il doit être satisfait. N'importe, il demandera que l'occupation de Rome par les troupes françaises dure le moins longtemps possible. C'est aussi notre vœu le plus cher; c'est celui de nos soldats, qui gémissent du rôle qu'on leur fait jouer au profit des moines et des prêtres.

"Lord Lansdowne s'est étonné qu'on pût soupçonner la France de projets autres que ceux de l'Autriche elle-même. Tous deux veulent rétablir l'ordre, l'autorité, le pape enfin, et quoiqu'il n'y ait pas entente formelle, les deux pays marchent au même but. Pourquoi donc chercher noise à l'un, quand on déclare approuver l'autre? Logique pressante, comme vous voyez, et qui doit singulièrement flatter notre gouvernement pseudo-libéral.

"Au vote, 96 voix ont adopté, 103 ont repoussé la motion de lord Brougham. Majorité ministérielle, 12 voix. C'est peu de chose."

"Le même jour, la question hongroise arrivait à l'ordre du jour dans la Chambre des communes.

"Il s'est trouvé là, continue le National, un tory pur sang pour lequel les Hongrois sont "d'infâmes démagogues," Kossuth un "baveur de sang," l'Autriche un "gouvernement paternel," et l'intervention un bienfait de la Providence. Ce grand génie se nomme lord Claude Hamilton.

"Mais il a dû se trouver fort étonné d'entendre lord John Russell désavouer hautement le mot d'insurrection dont il s'était servi par mégarde en parlant de la révolution magyare, et lord Palmerston, évitant comme à regret de se prononcer entre l'Autriche et la Hongrie, déclarer que les sympathies du peuple anglais étaient toutes acquises à la cause des Hongrois.

"M. Osborne, lord Dudley Stuart, M. Milnes, M. Roebuck, qui n'étaient pas astreints à des ménagements officiels, ont exprimé avec énergie leur admiration pour la Hongrie, leur admiration pour Louis Kossuth.

"La discussion ainsi engagée était sans autre objet que d'éclairer l'opinion du peuple anglais. Elle ne pouvait amener d'autres résultats, lord Palmerston déclarant qu'il ne pouvait songer à intervenir, en l'absence de toute pièce officielle, et sans une occasion suffisante. M. Osborne a retiré sa motion, et tout a été dit. La Hongrie savait déjà quelle ne pouvait compter ni sur l'Angleterre, ni sur la France."

"A la séance de la chambre des lords du 23 juillet, lord Brougham ayant demandé au ministre s'il était vrai qu'il eût l'intention de reconnaître la république hongroise, le marquis de Lansdowne a répondu que, tout en s'abstenant de porter un jugement quelconque, soit sur la constitution, soit sur l'insurrection hongroise, il pouvait assurer la chambre que rien n'était survenu récemment qui pût changer la position dans laquelle le gouvernement se trouvait à l'égard de la Hongrie, et qu'il ne s'agissait nullement de la reconnaître comme un Etat indépendant.

"Le Times du 18 juillet avait annoncé sous forme dubitative que M. Mazzini, ex-triumvir de Rome, était muni d'un passeport anglais qui lui aurait été délivré par M. Freeman, consul britannique à Rome. Ce fait, maintenant hors de doute, ainsi que l'arrivée à Londres de M. Mazzini et de quelques autres républicains de Rome, a été à la chambre des lords le sujet d'une interpellation adressée au ministre par lord Malmesbury. Le marquis de Lansdowne a déclaré que le consul anglais avait agit dans ce cas sans avoir reçu d'instructions de son gouvernement; mais qu'il avait en même temps informé le ministre qu'il avait cru devoir, sous sa responsabilité, délivrer un passeport à M. Mazzini, parce que sa vie était en danger à Rome, considération qui sert en pareil cas de guide aux agents britanniques en pays étrangers. Cet incident n'a pas eu d'autres suites.

Rome. — ORGANISATION DU GOUVERNEMENT. — Le Pape est toujours à Gaète, et rien ne paraît avoir transpiré sur ses intentions ultérieures. Provisoirement, on annonce qu'il ne rentrera dans ses Etats qu'après la délivrance, maintenant assez prochaine, de la reine de Naples. Jusque là, une commission de gouvernement, présidée par le cardinal Bernetti, et que l'on attendait à Rome aux dernières dates, prendrait la direction des affaires.

En attendant, le général en chef institué des directeurs généraux, chargés de régir les divers départements ministériels. Selon la correspondance du Statuto, datée de Rome le 11 juillet, M. Lamati est chargé des finances; M. de Rossi, de l'intérieur, et M. Cavaleri, des travaux publics. On parlait de monsieur Carboli pour les affaires étrangères, et de M. Piacentini pour la justice. Ces nominations paraissent avoir été faites d'accord avec le cardinal Castracane. On doit se rappeler que ce prélat avait été nommé par Pie IX président de la commission provisoire du gouvernement qu'il institua en se retirant à Gaète, commission à qui la révolution n'a pas permis de fonctionner. Le prince Massimo a été rétabli dans sa charge de directeur des postes, et le prince de Campagnano dans celle d'inspecteur général.

La présence du cardinal Bernetti à la tête de la commission du gouvernement, l'influence du cardinal Castracane sur les décisions du général Oudinot, n'indiquent que trop le retour du parti clérical au pouvoir. Du reste, une entrevue significative avait eu lieu quelques jours auparavant.

Le 11 juillet, les hauts dignitaires du clergé se sont rendus au palais Rospiolosi pour remercier le général Oudinot de l'immense service que l'armée française a rendu à la population de Rome. Le député se composait de S. E. le cardinal Castracane, grand pénitencier; de monsieur d'Andrea, archevêque de Mitylène; du général des Dominicains et de divers membres de l'Ordre; du général et du procureur général des Bernardins, etc.

Le général en chef s'est exprimé ainsi: "Messieurs, j'avais l'intention de prévenir votre visite; vous le savez, les occupations d'un général en chef, chargé en même temps de fonctions administratives, sont nombreuses; elles ont pris tout mon temps, et il m'a fallu, en conséquence, faire passer le devoir avant le plaisir. Je vous remercie, au nom de la France et de l'armée, des vœux que vous faites pour nous."

"Pour moi, si j'ai en le bonheur de défendre ici l'honneur militaire de ma patrie et de rétablir l'ordre, je suis charmé également d'avoir rendu un service à l'église et à vous, messieurs, qui avez dû tant souffrir pendant les mauvais jours que vous avez traversés.

"Songeons tous à faire oublier ce temps de désordre, et travaillons à réédifier. Votre lon-

gue expérience, votre connaissance précieuse des besoins du pays ne sont nécessaires. Je compte sur votre concours et sur vos lumières.

"L'armée, messieurs, et le clergé sont les deux grands corps appelés à sauver l'avenir. Unis par le même lien, qui fait notre force, unis par la discipline, c'est seulement dans le sentiment religieux et dans le respect de l'autorité que la société ébranlée peut retrouver sa force et son salut."

"La municipalité romaine, présidée par M. Sturbinetti, et qui avait rendu de grands services à la ville dans les circonstances si difficiles où elle s'est trouvée, a cru devoir se retirer. Suivant une correspondance, elle aurait pris cette résolution pour ne pas céder aux exigences du général Oudinot, qui voulait lui faire signer une adresse sollicitant le retour du pape.

En déposant leur mandat aux mains du général, les membres de la municipalité lui ont adressé une lettre pleine de modération, en même temps que d'énergie, sur la situation. Après quelques représentations de détail, ils terminent en ces termes:

"Chacun sait sous quelle influence et dans quelles circonstances le mécontentement de nos populations s'est accru au point qu'une révolution sanglante eût probablement éclaté, si les premières paroles du Pontife Pie IX n'avaient arrêté le torrent, et mis dans tous les cœurs l'espoir d'un riant avenir. Les mêmes causes produiraient les mêmes effets, et ces effets seraient d'autant plus funestes que la compression aurait été plus forte et plus longtemps prolongée.

"Ces observations, monsieur le général, ne sont pas celles d'un parti, mais bien celles des représentants d'une cité qui veut non seulement l'ordre, mais encore une tranquillité véritable et qui puisse durer. Nous espérons donc que vous aurez plus égard qu'à celles qui pourraient vous être présentées par un parti extrême.

"La nation française ne peut vouloir, non plus que nous, une autre fois de nouveau exposé à d'effroyables calamités. C'est pourquoi, nous vous le répétons, nous confions à l'honneur de la nation française et à votre loyale coopération le soin de pourvoir à la situation présente de Rome et de l'Etat, et de nous assurer un avenir tranquille, non par la force compressive, mais par des institutions libérales qui répondent à nos besoins.

"La représentation municipale croit, en vous soumettant ces réflexions, avoir terminé son mandat, elle met donc un terme à l'exercice de ses fonctions."

Par suite de cette retraite, le général a rendu le décret suivant: "Il est nommé une commission municipale composée des personnes ci-après: MM. Lorenzo Alibrandi, Bartolomeo Belli, Antonio Bianchini, le chevalier Pietro Campana, le marquis Bartolomeo Carpanca, le professeur Carpi, le marquis J. B. Guelfelmi l'avocat Filippo Massani, le prince Pietro Odescalchi, Vincenzo Pericoli, le professeur Piro, l'avocat Filippo Rulli, le marquis Saccetti, l'avocat Ottavio Scarnavacci, Pietro-Paolo Spagna, le docteur Tavani."

Cette nouvelle municipalité est entrée aussitôt en fonctions, et a publié une proclamation à ses concitoyens, pour les inviter à la concorde et à la tranquillité.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crémeler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTREAL, JEUDI MATIN, 16 AOUT 1849.

Les Concerts et le Ministère.

Parmi tous les incidents burlesques créés par les concerts de mad. Laborde, les plus admirablement comiques sont assurément ceux qui sont résultés de l'intervention du ministère. Quoique le langage de la Mière, lorsqu'elle nous annonça la destitution probable de M. Tétu, fût assez passif pour y reconnaître le chef du premier ministre, nous ne pouvions néanmoins nous persuader à nous mêmes que le tout se terminerait par une aussi flagrante imbecillité. Mais cette destitution est maintenant un fait irrévoquablement accompli. On ne pouvait s'attendre à rien de mieux.

Il est, à ce qu'il paraît, moins difficile de destituer un pauvre commis de bureau, qu'il ne l'est d'arrêter les brigands, qui depuis le 25 avril, sont pris de la fréquence de l'incendie, du pillage et du meurtre. Le ministère a donc eu de l'énergie, cette fois. IL A DESTITUÉ UN CLERC DE BUREAU!! La presse ministérielle a tressailli de joie et d'orgueil d'un bout de la province à l'autre en apprenant l'acte héroïque de ses ministres.

Les torys mêmes ont senti le besoin de se pâmier au récit épique de cet acte de bravoure. Le lendemain de cette destitution, sans doute pour faire l'ovation des ministres, ils étaient réunis au nombre de quatre à cinq cents en face de la maison du gouvernement; ils hurlaient en l'honneur du gouvernement et de ses valeureux ministres; ils forçaient, toujours en cet honneur, les canadiens qu'ils rencontraient dans les rues à ôter leurs chapeaux et à crier avec eux; c'était admirable et digne des plus belles phrases des journalistes stipendiés.

Et nous mêmes, bon Dieu! nous nous sentons gagnés par l'admiration qu'inspirent nos fameux ministres et nous chatoons, en guise de la Merséillaise: HOSANNAH IN EXCELSIS!!

O! Sublimes ministres, que vos coeurs ont dû se gonfler d'orgueil et de bonheur en voyant l'attitude de vos nationaux devant les émeutiers! Depuis dix ans, vous travaillez à les mettre dans cette position. Vous avez dit à vos compatriotes: nous seuls savons penser; confiez nous vos vies, votre honneur, votre subsistance même. Et nous vous avons tout donné; votre œuvre est accomplie. . . . Nos vix, depuis trois mois, sont à la merci de quelques hardis condottiers qui vous portent le poing sous le nez jusque sur vos sièges olympiques et qui, hier encore, se promenaient sous vos yeux; — notre honneur, nous nous Pavons confié, et depuis trois mois il est traîné dans la fange qui se détache des semelles de ces brigands; on nous dispute, depuis trois mois, notre part de soleil dans les rues publiques; — notre subsistance! nous allons la chercher là où les auto-

rités savent braver les guerillas souterrains qui, jusqu'à hier encore, infestaient nos rues depuis trois mois; nous allons la chercher là où la main ferme de l'autorité sait imposer la paix à l'émeute et non la recevoir d'elle; nous allons la chercher là où l'ordre inspire la sécurité, donne du nerf à l'industrie et la vie morale et matérielle du peuple. Taisez-vous! avez-vous dit au peuple, LAISSEZ-VOUS FAIRE!

"Et! bien, qu'avez-vous fait? Depuis trois mois, la capitale où vous résidez, vous, les puissants seigneurs du pays, depuis trois mois, cette capitale est sous l'état de siège le plus infâme, le plus dangereux et le plus ignominieux: celui de la canaille. Pendant ces trois mois, les plus précieux édifices ont disparu devant la torche des incendiaires, et c'est à peine si vous mêmes avez pu échapper à la fureur des flammes; pendant ces trois mois, vos propres maisons ont été saccagées et pillées; le représentant de la souveraineté a été conspiré, frappé et ensanglanté sous vos propres yeux; chaque jour a eu son bulletin des attentats nocturnes à la vie et aux propriétés des citoyens; en plein midi, des passants passibles et inoffensifs ont été massacrés sur les places publiques, assez près de l'Hôtel de vos conseils, pour que le bruit et les cris interrompissent vos pratiques délibérations; pendant ces trois mois il est tombé sur nos pavés plus de pierres que de grains de pluie, — et qu'avez-vous fait?

Avez-vous arrêté les brigands, puni les incendiaires et les frondeurs de pierres? Avez-vous opposé quelque digue aux torrents de la horde grossissant chaque jour? Avez-vous relevé du mépris et tiré de sa solitude forcée le gouvernement-général?

Hier encore, votre premier et unique acte d'énergie était LA DESTITUTION D'UN JEUNE CLERC DE BUREAU. Et qu'avait-il donc fait? Avait-il attenté à la vie du gouvernement; avait-il tenté de renverser le gouvernement? Enfin il fallait bien qu'il eût commis l'un ou l'autre de ces deux crimes, puisque nous ceux qui se commettaient depuis trois mois, n'avaient pu éveiller encore les autorités?

Écoutez bien, lecteurs, et vous historiens de la postérité qui raconterez les hauts faits de nos ministres, écoutez ce jeune homme, clerc de bureau, avait demandé dans un concert: une chanson!! Mais que l'histoire note bien la cause réelle de cette destitution; c'est que ce jeune homme n'avait pas le bonheur d'appartenir au parti qui fait la loi au ministère; car s'il avait eu cet avantage, on le verrait encore aujourd'hui sortir des bureaux du gouvernement, comme plusieurs individus qui sont notoirement connus pour avoir lapidé le gouverneur, pour avoir répété bien des fois qu'ils voudraient voir le gouverneur et ses ministres pendus aux poteaux des lampes! Et les noms de ces individus paraîtraient à la fin de l'année, sur le bilan de notre Inspecteur des comptes, comme ayant reçu du gouvernement un salaire de trois à quatre cents louis! Mais, voyez vous, ces individus ont le bonheur de porter des noms anglais!

Était-ce assez de honte pour ceux qui ont mis quelques uns de leurs compatriotes dans la position de commettre cet acte de lâche imbecillité? Non, il fallait plus que cela, il fallait que le ridicule combât la mesure. Les concerts avaient soulevé l'émeute; il fallait ramener l'ordre, nous convenons de tout cela. Le ministère avait, pour réprimer le désordre, de nombreux régiments, une police forte et puissante, deux corps de cavalerie, dont l'un avait été créé pour la circonstance; il avait de plus la voie des proclamations extraordinaires dont aucune loi ne limite l'usage et la discrétion; — et que fait-il? Eh bien nous avons honte de répondre à cette question.

Dans un temps on sept ou huit églises se remplissent chaque jour d'une foule dont les flots débordent dans les rues; quelques jours après avoir chanté les splendeurs d'une procession de vingt mille personnes, le ministère rétablit l'ordre en faisant défendre les concerts par le Bureau de Santé, attendu, disent les médecins malgré eux, que les concerts, attirant une foule trop considérable, sont préjudiciables à la santé publique!!

Résumons maintenant les hauts faits du ministère et dites nous si sa politique pratique n'est pas l'histoire de ce régent de collège qui laisse chaque jour mettre son établissement en pièces par ses élèves mutins, mais qui, en revanche, ramassant soigneusement chaque soir les bouts de chandelles qui traînaient par la cuisine. Ohi, grands ministres du Canada, votre politique est une politique de bouts de chandelles.

Cet article était préparé pour un précédent numéro; mais quoique les arrestations des incendiaires du 25 avril soient commencées d'hier, nos paroles n'en ont pas moins d'à-propos, car personne ne se laisse éblouir par le semblant d'énergie qui vient de manifester chez nos ministres. Quand le public saura de quelle façon ces arrestations ont été faites, il jugera mieux du courage et de la force de nos autorités.

Californie.

Depuis la publication de la lettre de M. Brouillet sur la Californie, ce pays semble attirer l'attention toute particulière d'un grand nombre de nos compatriotes, surtout de la campagne.

On vient de toute part, à la ville, pour obtenir des renseignements sur ce pays extraordinaire et le nombre de ceux qui désirent obtenir des informations augmente rapidement. Il faut avouer que l'état dénombrable dans lequel se trouve les affaires politiques, commerciales, industrielles etc., en Canada, à l'heure qu'il est, est bien propre à encourager l'émigration vers un pays doté des richesses de la nature, comme l'est la Californie.

Le comté de Huntingdon, qui se fait toujours remarquer par l'activité de ses habitants, vient de produire une association qui a pour but, l'exploitation des mines de la Californie. Les associés ont formé un capital, et le plus grand nombre d'entrées se propose de passer en Californie. La société désire compléter son capital comme on peut le voir par l'annonce publiée dans une autre colonne. Des propriétés de valeur seront hypothéquées pour en assurer le paiement. L'association n'extrait encore quelques associés s'ils se présentent sous peu. Le départ est fixé pour le 15 septembre prochain. Nous sommes un succès à ceux qui s'embarquent, pour y aller chercher fortune, mais nous espérons en même temps, que personne ne se laissera consumer par la fièvre de l'or, jusqu'au

point de commettre des imprudences. Ceux qui partent pour un si long voyage doivent être avant tout des hommes forts, robustes et jouissant d'une bonne santé; ils doivent aussi avoir un petit capital, afin de ne pas être retardés sur leur route.

Le voyage par la mer est le plus sûr, tant pour la santé des voyageurs que sous le rapport de l'économie et de la facilité.

Nous faisons ces quelques remarques dans le but d'être utiles à ceux qui désirent partir, et parce que nous savons qu'il en est parti un certain nombre depuis peu et qu'un plus grand nombre encore parle des les suivre.

Nous allons maintenant donner les dernières nouvelles de la Californie, nous les glanons dans la Tribune de New-York, qui est toujours bien informée sur le sujet.

Les nouvelles sont transmises par la voie de Panama à la Nouvelle-Orléans, et de là, à New-York, par le télégraphe.

L'Orégon est arrivé un port de Panama le 29 juillet, apportant des nouvelles de San Francisco jusqu'au 2 du même mois.

Un vaisseau a apporté 60 passagers et plus d'un demi million en espèces et en poudre d'or. Les artisans de tout genre sont en grande demande, les charpentiers surtout peuvent obtenir aucun prix.

Vingt vaisseaux venant de Boston, New-York et Baltimore sont arrivés; un grand nombre d'autres qui sont partis des Etats-Unis, en janvier dernier, ne sont pas encore arrivés.

Quoiqu'avec l'absence de lois civiles, le pays est parfaitement tranquille.

Les maisons se louent encore extrêmement cher. On demande et on obtient jusqu'à \$3 par nuit pour une chambre sans un lit même pour se coucher.

La Californie est généralement très sanitaire.

La propriété foncière se vend à des prix exorbitants, à San Francisco.

La maison Barker se loue pour 95,000 piastres par année; une grande chambre dans cette maison vaut 18,000 piastres de loyer.

Le général Riley, avait sommé une convention qui devait s'assembler à Monterey, pour former un plan de gouvernement territorial.

Dernières Nouvelles. — ARRIVÉ DU FAUCON. — ABONDANCE DE L'OR. — BAS PRIX DES MARCHANDISES. — GOUVERNEMENT DE LA VILLE ÉTABLI. — MALADIES AUX MINES. — Le Faucon est arrivé ce matin de Chagres, avec 53 passagers et 169,085 piastres en espèces et en poudre d'or. Il apporte aussi une grosse malle.

Ce vaisseau est parti de Chagres, le 25 juillet, et a fait le voyage en six jours et demi.

Il y avait beaucoup de maladies à Chagres et à Panama en conséquence des grandes pluies qui durent depuis longtemps.

Le choléra faisait de grands ravages à Cartthagènes.

Le Panama devait partir de Panama le 28 août; l'Orégon devra partir le 1er septembre.

Il y avait 700 émigrés, qui attendaient à Panama, leur tour pour se rendre en Californie.

Un monsieur qui était passager à bord du Faucon, rapporte les faits suivants sur la Californie, ses habitants, et les mines.

San Francisco est une place sanitaire, et ses habitants sont bien plus sains et plus tranquilles qu'on ne pourrait s'y attendre.

Les maisons de ville sont toutes fermées le dimanche et tous les travaux sont suspendus, quoiqu'une journée de travail rapporte de dix à quinze piastres.

Il y a maintenant quatre églises de bâties et on en attend une autre prochainement.

Les faubourgs de la ville ressemblent beaucoup à un camp et San Francisco est une ville assiégée. Il y a environ deux mille tentes en toile, grandes et petites, et appartenant à des compagnies ou à des individus qui demeurent auprès.

Les américains les plus respectables résident dans la ville et il arrive rarement qu'il y ait des difficultés, excepté celles qui surviennent quelques fois entre les émigrés et les natifs.

Le marché a été complètement trop rempli de marchandises sèches. Les étoffes font habilement etc., etc., se vendent à meilleur marché qu'aux Etats-Unis.

Il y a près de 60 charges de marchandises à San Francisco, qui n'étaient pas vendues.

Les maisons et le bois sont très rares. Une maison de quatre mille pieds sur vingt, qui aux Etats-Unis, vaut 400 piastres, se vendrait ici pour \$2,500. Les dépenses pour la lever seraient d'au moins \$700.

L'or est abondant. Il en arrive de grandes quantités tous les jours. L'or se vendait \$15 l'once payable en espèces, et \$16, payable en marchandises.

On en avait découvert des quantités immenses. Les marchands à San Francisco, faisaient tous de bonnes affaires. Ils ont 10 pour cent de commission, pour garder et vendre les marchandises qui leur sont consignées.

Il devait y avoir une convention de convoquée le 1er août, à laquelle des délégués devaient être choisis, pour organiser un gouvernement territorial, qui eût été, demandera à être admis dans l'Union Américaine.

Il y a maintenant un gouvernement de ville d'établi et qui opère bien.

Aux mines, le Lynch Law était en pleine opération. Quand un homme est pris en flagrant délit, volant des effets, on choisit un jury; on entend les témoignages et s'il est trouvé coupable, on le flagelle et il est chassé des mines.

La santé des personnes qui travaillent aux mines a été mauvaise. La fièvre et les mauvais frissons ont été très fréquents.

Il y avait à peu près, une centaine de vaisseaux à San Francisco, dont les matelots avaient déserté. Les matelots étaient rares et ils obtenaient depuis \$100 à \$200 de salaire, par mois. Presque tous les matelots qui arrivent à San Francisco, désertent et vont aux mines, mais il revient bientôt à son San Francisco, pour boire et dépenser leur argent.

Il n'y avait pas de troupes à San Francisco et on n'en avait pas de besoin.

On nous écrit de St.-Athanasie, en date du 14 courant: —

La commission d'indemnité siègera demain à St.-Mathias, dans notre comté. Le retard apporté à la publication de la loi, fait que les gens ne savent pas de qu'ils ont à faire.

Il y a eu deux cas de choléra, hier, à St.-Jean; ici, la santé publique est parfaite.

— Les pluies qui tombent toujours abondamment vont nuire à la récolte; beaucoup de grains déjà murs vont peut-être attendre le beau temps sur pied et souffrir de ces pluies.

Arrestations! — Desordres!!

— On a arrêté, hier, cinq personnes accusées d'avoir mis le feu à la maison du parlement le 25 avril dernier, ou d'avoir conseillé d'y mettre le feu. Quatre de ces personnes, les nommés Dyer, Orr, Cooke et Ewing ont été relâchés en donnant caution. Le cinquième qui est le célèbre Courtney a été écroué vu la gravité des accusations portées contre lui. Enfin donc! L'excitation causée par ces arrestations était considérable, hier après midi. Des groupes se formaient et l'on causait tout et plus. Une petite scène en lieu lors de l'arrestation de Courtney, qui fit voir quelle audace ont certain de nos émeutiers. Au moment où le Capitaine Westhall montait en cab avec son prisonnier, un de ces émeutiers, sauta au galop du cheval et arrêta la voiture. Il se forma un groupe considérable autour du cab, les troupes stationnées à quelques pas du lieu de cette scène, vinrent bientôt disperser la foule. Le prisonnier fut conduit en prison.

Hier soir, vers huit heures, les groupes se formèrent avec plus de rapidité et en plus grand nombre. La rue Notre Dame était impraticable pour les voitures, elles étaient obligées de des cendre dans la rue St-Paul ou la rue Craig, pour communiquer d'un bout à l'autre de la ville. Le principal rassemblement a eu lieu devant l'Hôtel de Orr, près de la rue St-Gabriel. Les émeutiers venaient à qui mieux mieux. Un corps de police, de 36 hommes s'est rendu sur la place, mais en est bientôt reparti. Les troupes étaient aussi sur les lieux. Vers dix heures, les émeutiers, non-satisfaits de leurs cris commencent à construire la maison, en voie de construction, au coin des rues Notre Dame et St-Gabriel. Ils élevèrent une barricade qui traversait la rue et qui avait environ quatre pieds de hauteur.

Vers dix heures aussi, une bande de émeutiers se rendit à la maison de M. Lafontaine, et était déjà entré dans la cour, lorsque des personnes de la maison firent feu sur les émeutiers. Un jeune homme, fils de M. Mason, médecin vétérinaire a été blessé à la jambe par une balle et les émeutiers s'en retournèrent.

Les soldats se rendirent à la barricade rue Notre-Dame, déposèrent leurs fusils et se mirent à l'œuvre pour la détruire, ce qu'ils firent aux acclamations des émeutiers qui ne s'étaient pas éloignés. Ceci s'accomplissait vers 11 heures. Des patrouilles de soldats parcourent les rues. A minuit les émeutiers se sont dispersés. A l'exception de ce jeune Mason, nous n'avons pas entendu dire qu'il ait eu du sang de versé et les citoyens paisibles en ont été quittes pour une nuit qui n'a été trop passable.

— Le Journal de Québec demande impertinamment de sa feuille du 14 courant à M. Barthe de nier qu'il soit l'auteur des articles signés Un Tyrosiste. Nous devons répondre pour lui ce qu'on doit toujours répondre en pareil cas. A cette demande point de réponse.

Aux Correspondants.

M. P. Ste-Croix. Reçu ce que vous nous avez envoyé. Dr. L. Repentigny. Reçu vos explications. Très bien. A. A. L'Assomption. Nous vous demandons excuse. Journaux expédiés. Reçu vos informations pour lesquelles nous vous sommes obligés. C'est bien le tripatoué de Ste-Thérèse qui vient de se renouveler chez vous. Il sont bien les mêmes partout. Comu. J. D. St-Marc. Reçu remise pour MM. L. T. S. L. P. L. J. B. et H. B. Ordre exécuté. C. L. Yamachiche. Lettre reçue. Nous verrons à ce que ce soit arrangé. A. A. Québec. Reçu lettre. Journaux expédiés aux nouveaux venus. P. B. Ste-Elisabeth. Reçu ce que vous nous avez expédié. O. Kingsley Falls. Reçu remise journal expédiés. A. F. Rigaud. Reçu lettre, nous vous repondrons au premier moment. O. B. St-Reni, comme vous l'avez désiré. O. B. Troy N. Y. Nous avons reçu votre remise par M. B. Le Journal a été expédié de puis régulièrement, vous avez reçu le numéro 4. La seconde édition ne paraît qu'une fois par semaine et vous ne pouvez avoir reçu celui du 11, le 12 date de votre lettre. Nous recevons la Tribune. CASTIGLIONE est reçu. Un paroissien, St-Ours est trop personnel. Nous désirons éviter ces discussions qui se prolongent toujours trop longtemps pour le lecteur d'un journal. Le fait dont il se plaint ne peut intéresser que ceux de sa paroisse. Nous croyons d'ailleurs que l'opinion publique de son village fera justice de ce dont il se plaint et que les fauteurs du désordre seront assez punis de cette manière.

NAISSANCES.

En cette ville, ce matin la dame de M. Jos. Bureau, typographe, a mis au monde une fille.

LE RICHELIEU,



CAPITAINE J. R. SINCENNES,

A COMMENCER D'AUJOURD'HUI et d'ici à quel que temps, le RICHELIEU partira de Montréal le même jour qu'il y arrivera, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 8 heures du soir.

CALIFORNIE!!!

Un emprunt de £200 0. 0. sera fait à des conditions très libérales par une société maintenant organisée pour l'exploitation de mines d'or de la Californie. Cette société a besoin de cette somme pour compléter son capital. Des immeubles sont hypothéqués à la disposition du prêteur. S'adresser au bureau de l'Agence pour les informations les plus importantes. Départ. le 15 septembre 1849. Comté de Huntington 11 août 1849.

COMMIS-MARCHANDS, ATTENTION! Abreviation des heures de travail.

Les jeunes gens engagés dans le commerce de détail en général, sont priés de s'assembler, Jeudi soir, le 6 courant à 3 heures p. m. dans la salle 106, rue St-Paul, pour prendre en considération l'opportunité de former une association pour l'abréviation des heures de travail. — Que tous ceux qui y sont intéressés soient présents! Montréal, le 14 août 1849.

A. BRAULT, MARCHANDISES SÈCHES, 90, RUE NOTRE-DAME 90,

Vis-à-vis de MM. A. Savigne et Cie. Apothicaires. OFFRENT leurs plus sincères remerciements à leurs nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour, et profitent de cette occasion pour les informer de nouveau qu'ils ont constamment en main un bon assortiment de Drap fin et superfin, Casimir pour pantalons et Etoffe de toutes les qualités pour veste de couleurs variées. ATISSI — Un bon assortiment de Coles, cravates, et chemises fines. — DE PLUS: — un bon choix de chapeaux pour dames, tel que chapeaux de paille de Toscane, et de fantaisie, le tout à des prix très réduits. Montréal, 14 juin 1849.

Remède contre le Choléra.

LES GOUTTES ANTICHOLÉRIQUES préparées à la Pharmacie du Dr. PICAUT, rue Notre-Dame, No. 36, au coin de la rue Bonsecours, arrêtent avec certitude les vomissements et le déford, symptômes précurseurs du choléra. Chaque famille fera bien d'en avoir chez soi, afin de l'administrer au commencement de la maladie. L'expérience de plus de 200 personnes ayant prouvé que le remède était infailible à cette période de la maladie. PRIX: 2s. 6d. et 30 Sols LA FIOLE. 21 juillet 1849.

SAVOIR: A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et sont venus aux tems et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur ceux, sont par le présent requises de les faire connaître, soit par le présent réquisitoire, afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, excepté dans le cas de Vendition Exponas dans lesquels cas la loi ne permet par telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être faites, en vertu de la loi, dans les deux jours après le retour de l'Ordre, écrit. Montréal, à savoir: LOUIS JOSEPH PAPINEAU, No. 1778, } L'éc., résident en la cité et district de Montréal, seigneur de la seigneurie de la Petite Nation, dans le district de Montréal, demandeur contre les terres et tènements de JOSEPH HARRIMAN, fermier, résident dans la seigneurie de la Petite Nation, dans le dit district de Montréal, défendeur. Les terres et tènements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A et B, annexée au dit Bref comme suit, savoir: 1. Une certaine étendue de terre sise, située et étant dans la seigneurie de la Petite Nation, dans le district de Montréal, contenant deux cents arpents en superficie, étant lot numéro quarante-cinq, dans la première concession de la Baie Pentecôte; borné par devant par la Baie susdite, en arrière par les terres du rang Antérid, d'un côté par le numéro quarante-six, et de l'autre côté par lot numéro quarante-quatre, avec une maison et autres bâties dessus dirigées. 2. Un autre lot de terre étant le moitié ouest du lot numéro quarante-trois, en la même concession, contenant cent arpents en superficie, borné par devant par la Baie du Portage, en partie par la branche du ruisseau le plus nord lequel se décharge dans cette dite Baie, en arrière par les terres du rang St-Hyacinthe, d'un côté par lot numéro quarante-quatre de l'autre côté par la moitié est du lot numéro quarante-trois, sans aucunes bâties dessus construites. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Notre Dame de Bonsecours, le quatrième jour de septembre prochain à dix heures de l'avant midi, le dit numéro un pour être vendu à la folle enchère et charge de William Lee Hayes, cultivateur de la dite paroisse Notre Dame de Bonsecours, qui en est ci-devant devenu l'acquéreur mais a négligé de payer entre nos mains le prix de son acquisition suivant les conditions de la vente. Le dit Bref rapportant le premier jour d'octobre prochain. BOSTON ET COFFIN, } Sherif.

Vendition Exponas.

24 août 1849. BUREAU DU SHERIF, 9 août 1849. Importation de France. Le sousigné vient de recevoir une partie de son assortiment de livres de PRIERES et d'HISTOIRES, etc. — A USSI: — Une superbe collection et très variée de livres de RECOMPENSES. Images, Médailles, Chapelets, Papeterie fine, Parfumerie, Fournitures d'écoles, etc., etc. Le tout à meilleur marché que par le passé, en raison de la remise des droits. J.-BTE. ROLLAND. 2 juin 1849. HOTEL GIRALDI. Le sousigné continue à tenir son ancien établissement comme il le tenait auparavant, sur la Place Jacques-Cartier, Montréal. De plus, il tiendra une TABLE D'HOTE, d'UNE à DEUX heures. Viandes et Soupes à toute heure de la journée. Ses prix sont très modérés. SERAFIN GIRALDI. 7 août 1849. ETABLISSEMENT CERTAIN. MON père trop âgé pour continuer son commerce qu'il tient à STE-ANNE DES PLAINES, avec succès, depuis plus de quarante ans, désire vendre le fonds de ses marchandises achetées au comptant, et louer son magasin; le tout aux conditions les plus faciles. J. M. PRÉVOST. Terrebonne, 21 juillet 1849. AUX CLERCS NOTAIRES. UN ancien notaire se propose de donner des leçons de droit pour servir de préparation à ceux qui doivent subir leur examen pour être admis à la pratique de la profession de notaires. Pour toutes informations, s'adresser à H. Lapparre, éc., N. P. à Montréal. Montréal 26 juillet 1849. EAUX MINÉRALES DE PLANTAGENET. Le propriétaire des Sources Minérales de Plantagenet, ayant appris que des personnes employées pour vendre les eaux de Varennes, les ont substitués, et vendues pour celles de Plantagenet, sans vouloir détacher dans l'estimation publique, les eaux de cette source, trouve qu'il est nécessaire d'informer le public que les véritables eaux de Plantagenet ne se trouvent que, chez MM. Brault et Lafraicain, Place d'Armes, chez le Dr. Picaut, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Donagan, et chez M. Mercier, Hôtel de Québec, vis-à-vis le marché Bonsecours. Le propriétaire ajoutera, que pour des personnes accoutumées à faire usage de ces eaux minérales, le goût de celles de Plantagenet peut aisément se distinguer de ceux d'aucune autre source. Ayant aujourd'hui reçu un autre certificat d'un praticien célèbre de Montréal, il le publie, comme suit: MONTRÉAL, 18 juillet 1849. Je, soussigné, certifie qu'une très grande quantité d'eau de Plantagenet se vend tous les jours dans ma Pharmacie, et que tous ceux qui en font usage, comme préservatif du choléra, s'en trouvent généralement bien. Je n'ai pas entendu dire qu'un seul cas de choléra se soit déclaré chez eux. J'ai remarqué qu'en général l'eau fait plus de bien quand elle n'est pas prise à dose purgative. Elle appaise la soif mieux que tout autre breuvage. P. E. PICAUT, M. D. Montréal, 21 juillet. CHARLES LAROCQUE, Propriétaire. Gants! Gants! Gants! MADE. GARNIER, sur la rue Dorchester, entre les rues St-Charles Borromée et St-Urbain; nettoie les GANTS DE KID de toutes les couleurs et quelque sales qu'ils soient, à très bon marché. Montréal, 17 juillet 1849.

REVOLUTION! NOUVEAU CERTIFICAT.

DEPUIS l'analyse des Eaux Minérales de Plantagenet, j'ai recommandé son usage à plusieurs de mes patients et tous s'en sont bien trouvés. C'est un agent curatif pour plusieurs maladies des organes urinaires, affections de peau, consipation provenant de dérangements gastriques ou hépatiques, les scrofules ou l'hydrophobie. Cette Eau est excellente pour éteindre la soif produite par le choléra et jointe à d'autres remèdes elle peut contribuer à guérir cette maladie. G. D. GIBB, M. D. Licencié du Col. R. C. d'Irlande. Montréal, 5 juillet 1849. Le propriétaire des Eaux, par ordre des Médecins de l'Hôpital général, en fournit journellement une grande quantité à cette institution pour l'usage des patients. Principal dépôt, Place d'Armes. BRAULT ET LAFRAICAIN. 5 juillet 1849.

ATTENTION! VOULEZ-VOUS conserver votre santé, buvez de l'Eau de Plantagenet, demandez à ceux qui en font usage et vous verrez que vous en boirez.

Plus il fait chaud, plus l'eau est salée. On en a vendu depuis le 3 mai jusqu'au 18 juin, 5100 gallons au dépôt de la Place d'Armes. Aussi le nombre des maladies est bien diminué. Voici les noms des médecins qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau: W. Nelson, J. E. Sewell, F. Badgley, J. C. Bilaud, J. E. Coderre, J. L. Leprohon, J. S. Crawford, L. H. Masson, L. F. Tavernier, A. Hull, M. McCulloch, E. H. Trudel, P. E. Picaut, B. L. McDonnell, G. W. Campbell, P. E. Fraser, Hy. Mount, Eaux fraîches 2 fois par semaine au dépôt spécial, Place d'Armes, No. 4. BRAULT ET LAFRAICAIN. 22 juin 1849.

A VENDRE. 19 PARTS dans la Banque du Peuple, s'adresser au sousigné. SABREVOIS DEBLEURY, No. 38, Rue Craig. 7 juillet 1849.

HOTEL Canadien-Français.

RUE ST-PAUL, VIS-A-VIS LE MARCHÉ BONSECOURS. Le sousigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le marché Bonsecours, ci-devant occupé par M. Alexandre Dubois. Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honneur de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville. Les dépendances de la maison sont spacieuses; il y a une grande cour, des étables, écuries et remises en très bon ordre. Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera négligé pour que ce nouvel établissement mérite une part de l'encouragement du public. Chambres privées et garnis à louer à des prix très modérés. JOSEPH DUMOUCHEL, ci-devant de Ste.-Martine. Assurance contre le feu. Le Soussigné agent pour L'ETNA, l'HARTFORD et la PROTECTION, compagnie d'assurance contre le feu de Hartford, Connecticut, continue d'ASSURER contre les pertes ou dommages causés par le feu à des conditions libérales. ROBERT WOOD. Montréal, 19 mai 1849. F. L. LEGENDRE, TOWNSHIP DE MILTON. OFFRE respectueusement ses services aux personnes qui désirent l'employer comme AGENT pour la vente de propriétés et pour la transaction de toutes autres affaires. Il fournira les meilleures garanties et les meilleurs recommandations à ceux qui le désireront. MILTON, ce 5 mai 1849. ETABLISSEMENT CANADIEN DE CORDONNERIE, 101, RUE NOTRE-DAME, EN GROS ET EN DÉTAIL. Le Soussigné qui avait transporté son magasin de la rue St-Paul à la rue Notre-Dame, où il a été incendié lors de la destruction du magasin de M. Mead, annonce au public qu'il a ouvert un autre magasin au coin des rues Notre-Dame et Gabriel, où on trouvera constamment toute sorte de chaussures fines et communes pour dames et pour hommes, à des prix très modérés. On trouvera constamment à son nouveau magasin, SOULES, BOTTES et BOTTINES de la première qualité, faits dans la dernière goût par les meilleurs ouvriers et dont il garantira la durée. Il prêtera la plus stricte attention aux ouvrages qui seront mis au magasin ou qui lui seront recommandés. DAVID PELTIER. 5 mai 1849. Propriete a Vendre. UNE maison en bois de 50 pieds de longueur avec un magasin, hangar, écurie, remise etc. etc. située au bas du village Terrebonne, dans une place très avantageuse pour le commerce, étant la propriété de Antoine Roussin. S'adresser sur les lieux à G. M. PRÉVOST, ou à CHARLES QUEVILLON. Montréal. 28 avril 1849. CHAPEAUX CHAPEAUX Le SOUSSIGNÉ vient de recevoir par la voie de New-York, des CHAPEAUX FRANÇAIS, de Castors de Soie et de Laine, de première et seconde qualités. Chapeaux superflans pour hommes. do. do. do. enfants. A USSI: Chapeaux assortis, en BOTTES pour les marchands de la campagne, à vendre, à très bas prix, par HUDON, LESIEUR ET QUEVILLON, 106, rue St-Paul. 21 avril 1849. F. X. LOISELLE, MARCHAND-TAILLEUR, 139, RUE NOTRE DAME, 139, 3EME MAISON (ST) DE LA PLACE D'ARMES. OFFRE ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient constamment un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Veste, etc., Chemises, Cravates, Coles, etc., qu'il disposera à des prix très réduits. — A USSI: — Toutes espèces de Hardes pour de jeunes personnes, faites à ord. dans le dernier goût. Les personnes qui voudront leurs draps, seront aussi bien servies, si elles le veulent au magasin. Il vient de recevoir les derniers livres de mode. Montréal 2 mai, 1849.

SOURCES DE VARENNES.

Le propriétaire des dites Sources, ayant construit un Quai sur la terre, les bateaux à vapeur à commencer de VENDREDI prochain, le 23 du courant, transporteront les passagers de Montréal, les Dimanches, Mardis, Vendredis et Samedis, et des Sources à Montréal, les Dimanches Lundy, Jeudis et Samedis, pour le présent et bientôt tous les jours. Et de plus le steamboat RICHELIEU a conclu des arrangements pour se rendre au nouveau quai des Sources tous les Lundy et Jeudi Soir, partant de Montréal à Six Heures P. M. et revenant le lendemain matin. Eau fraîche des Sources, tous les jours à l'hôtel du Canada, à dix sois le gallon. ANG. ST. JULIEN, Agent. 14 juillet 1849. Le Herald, le Pilot et le Transcript sont priés de reproduire cette annonce.

Changement de Demeure. Les soussignés informent respectueusement leurs PRATIQUES qu'ils ont TRANSPORTÉ leur établissement dans la maison de S. VALOIS, éc., 106, rue St-Paul, maison voisine de leur ancienne demeure. HUDON, LESIEUR ET QUEVILLON. 5 mai 1849.

PROPOSITIONS AVANTAGEUSES, Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait établir en campagne trouverait de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus ample information, s'adresser à Kingsley, Township de l'Est, au village canadien, 2 Kingsley, 23 juin 1849. F. B. BLANCHARD.

A. & T. LESPERANCE, RUE ST-PAUL, 82, Pres de la Place Jacques Cartier, 82, MONTREAL.

PORTE VOISINE DE H. PEACOCK, ORFÈVRE, A L'ENSEIGNE DU LION ET DE LA LICORNE, MONTREAL. OFFRENT leurs sincères remerciements à leurs nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, et profitent de cette occasion pour les informer très respectueusement qu'ayant réuni leurs deux magasins en un seul, et fait beaucoup d'améliorations à leur établissement, ils ont l'espoir de mériter et de maintenir leur patronage distingué, qu'ils sollicitent très respectueusement. Ils viennent de recevoir par les premiers arrivages, une partie de leurs marchandises du printemps, consistant en Draps fins et superflans, Casimirs, Soies, Rubans, Toiles, Lainages et Cotons en grande variété. CHAPEAUX FRANÇAIS ET ANGLAIS, des goûts les plus récents; ils ont constamment en main un magnifique assortiment de hardes faites, confectionnées par les meilleurs tailleurs, et avec des étoffes de la première qualité. Ils confectionnent aussi des hardes de toutes descriptions à ordre, dans le dernier goût, et à des prix raisonnables. Ils reçoivent des DÉBETURES à leur magasin, en paiement pour marchandises achetées à leur magasin. Remarque qu'ils disposeront de leurs marchandises à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs et ils vous invitent à venir visiter leur établissement, afin d'en juger par vous-mêmes. 12 mai 1849.

4000 Verges Tapis à l'Huile, M. A. LAFLAMME, 165, RUE CRAIG A MONTREAL.

OFFRE en vente, 4000 verges de Tapis fleuris, de patrons et grandeurs assortis pour salons, passages et escaliers. Trois de tables, pianos et soies cirées. Toiles cirées pour chapeaux, capots, manteaux, pelats et toutes sortes de toiles cirées. Montréal, 4 avril 1849.

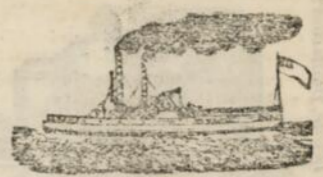
LES TEMPS EST VENU! PROFITEZ-EN! HABILLEZ-VOUS, HABILLEZ-VOUS, A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

122, RUE ST-PAUL, MONTREAL. RUE ST-PAUL, 122, MONTREAL. La Maison Plamondon a ses nombreuses Pratiques Canadiennes. PRENEZ GARDE, PAR le temps qui court chacun s'empresse de faire des amonces plus ou moins grandes. Il nous faut nous aussi vous adresser nos remerciements pour l'encouragement libéral que notre maison a reçue de vous depuis qu'elle est fondée. Pour mériter de nouveau votre encouragement nous devons vous annoncer que nous avons agrandi de beaucoup notre établissement. Le fond de notre maison a été augmenté et nous pouvons offrir au public canadien la plus grande quantité de hardes faites et autres marchandises qu'il soit possible de trouver dans aucun établissement de ce genre en Canada. LES MARCHANDS TAILLEURS de la rue McGill disaient encore hier comme Louis Philippe la veille de sa déchéance, "ils ne réussirent pas, ils sont impuissants". Le lendemain il avait cessé d'être ROI. S'ils ne prennent garde, demain les pratiques leur diront: "Il est trop tard." Oui, il sera trop tard pour des réformes quand les pratiques vous auront laissé. C'est pourquoi, malgré le grand encouragement que nous avons reçu, nous tenons toujours à apporter de grandes améliorations dans notre établissement, tandis que nous avons des pratiques. Nous voulons réformer nos modes, et surtout les PRIX de nos marchandises. La qualité des effets sera meilleure que jamais. Le bon est toujours bon marché. Dans des temps de démocratie comme ceux-ci, le citoyen doit rechercher l'économie. Il doit acheter de bonnes marchandises à bas prix. Les marchandises et hardes faites que cette maison vient de recevoir et qu'elle reçoit, tous les jours maintenant par les arrivages du printemps sont de première qualité et en quantité suffisante pour rencontrer les demandes qui peuvent lui être faites. Qu'on se rappelle bien que l'on peut acheter à QUINZE POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS. Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques. HARDES FAITES A VENDRE. 1150 Surtouts Chesterfield de Tweed gris. 750 " " " double foulé. 450 " " " " de goût. 450 Habits de Chasse drill carreaux. 350 " " " uni. 300 " " " cambrion. 1200 Surtouts Alpaça noir. 675 " " Royal Cord. 480 Surtouts Cadrington. 900 Habits de Chasse casimir carreaux. 50 " " " drap noir. 200 Surtouts Chesterfield drap noir. 175 " " " cachemire français noir. 150 " " " bleu. 700 " " drap fin, différencés couleurs. 120 Habits drap superfin. A USSI: 750 Paires pantalons Drill carreaux et uni. 1500 " " " bouragan brun et blanc. 400 " " " tweed barré. 30 " " " drill blanc. 30 " " " casimir carreaux et barré. 250 Paires pantalons casimir noir. 150 " " " Royal Cord. 3000 Vestes de différents patrons. 800 " " cachemire français. 350 " " satin noir et fleur.

CRUISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

L. PLAMONDON, 19 mai 1849.

VOYAGES DE PLAISIR.



Le steamboat STE-HELENE, capit. L'ESPERANCE, commença ses voyages à Varennes et Boucherville le MARDI prochain, et continuera tous les dimanches, quand le temps le permettra. Départ à 1 heure P. M. Is. 3d. pour aller et revenir. 16 juin 1849.

ENSEIGNE DU BRAS D'OR. LIBRAIRIE, PAPETERIE, ET ATTELIER DE RELIURE, No. 13 Rue St. Vincent, Montréal.

Le soussigné, très reconnaissant envers le public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, prend le plaisir de l'annoncer qu'il vient d'ajouter à son établissement une LIBRAIRIE et une PAPETERIE, où l'on pourra se procurer tous les livres en usage dans les écoles, ainsi que Papier de toute qualité. Plumes, Encre, etc., etc. Il se chargera de tout ouvrage dans sa branche, qu'il exécutera au plus court avis, tels que: JOURNAUX, GRANDS LIVRES, REGISTRES, etc., etc. Le tout sera relié très soigneusement et avec goût. ATISSI: VIEUX LIVRES, JOURNAUX, etc., reliés avec soin PRIX MODÉRÉS. C. O. FAUCHEMIN. Montréal, 2 mai 1849.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 15c. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

C. L. RANCOUR, Tailleur, faubourg St-Lauré, rue Dorchester, entre la rue St-Urbain et la rue St-Charles-Borromée. 31 juillet 1849. GÉDÉON OUMET, Avocat, Village de Vaudreuil, porte voisine du magasin de Fabien Desjardins, éc. 28 juillet 1849. DOCTEUR GENAND, encourage des rues Leguachetière et des allemands. 26 juillet 1849. CHS. CORMIER No. 120 marchand détaillier rue St-Jean Montréal 2 juin 1849. LANCTOT ET LA BRÈCHE-VIGER, éc., Avocats, bureau, 14 rue St. Vincent. M. Lanctot pourra désormais être consulté sur affaires professionnelles, à toute heure du jour, à Laprairie où il a ouvert un bureau. 31 mai 1849. A. DAMASE DORVAL, Avocat, a transporté son étude chez M. le Dr. D'Orsonnets, rue St-Louis. 5 mai, 1849. P. C. DURANCEAU, Avocat, a établi son bureau au village de Laprairie. 28 avril 1849. LOUIS BÉTOURNAY, Avocat, bureau de J. U. Beaudry, éc., rue Craig. P. N. DORION, Député Arpentier Provincial, No. 61 rue Craig, maison de pension de L. Richard. C. F. PAPINEAU, Notaire de la Banque du Peuple, 164, rue Notre-Dame. Z. CHAPELLEAU, Relieur et Libraire, coin des rues Notre-Dame et St-Vincent, Montréal. 3 février, 1849. DOUTRE & LENOIR, Avocats, No. 14, rue St-Vincent. 6 décembre 1848. CHARLES LABERGE, Avocat, St-Athanase, Cir. cuit de St-Jean.

Pharmacie du Dr. Picault



CI-DEVANT DE LA RUE ST-PAUL. N'ontre de son grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à Patente les plus renommés...

ESSAYEZ AVANT DE DÉSESPÉRER.



Pilules d'Holloway

GUÉRISON D'ASTHME. Extrait d'une lettre de M. Benjamin Mackie, Quaker respectable, datée de Creagh, près Loughall, Irlande, le 11 septembre 1848.

GUÉRISON D'UNE FIÈVRE TYPHOÏDE, AU MOMENT DE L'ON DÉSESPÉRER DE LA VIE DU MALADE. Une dame respectable du voisinage de Loughall fut atteinte du typhus et resta ainsi pendant six semaines...

GUÉRISON D'UNE HYDROPISE DE POITRINE. Extrait d'une lettre de J. S. Mundy, éc., datée de Kingston, près Ozford, le 2 décembre 1848.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUÉRI D'UNE AFFECTION DU FOIE ET DE L'ESTOMAC. Extrait d'une lettre de sa seigneurie datée de Villa Messina, le 21 février 1848.

GUÉRISON D'UN CONSTITUTION ÉPUISÉE. M. Mate, garde magasin à Gondragé, à la Nouvelle-Gallie, au sud-est de Québec, depuis quelque temps très débile...

Ces célèbres pilules sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes: Fièvres de toutes sortes, Dysenterie, Coliques, Constipations, etc.

T. IRELAND, GRAVEUR SUR CUIVRE, 8, GRANDE RUE ST. JACQUES, Près la Banque de l'Amérique Britannique.

Eau de Plantagenet. Le soussigné recevra tous les samedis de l'Eau fraîche des Sources de Plantagenet.

Hotel de Temperance. MME T. CADOTTE vient d'ouvrir une maison de pension dans la maison n° 36, au coin de la rue de Bonsecours.

Atelier Typographique. P. GENDRON, RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT. On exécute à cet atelier toutes sortes d'ouvrages tels que Livres, Pamphlets, etc.

Calorifères Smolinski. M. SMOLINSKI à l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs, qu'il s'est établi d'une manière permanente.

Le Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne. ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien.

CHAS. GAREAU, MARSHAND-TAILLEUR, 87, RUE NOTRE-DAME. PROFITE de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général.

L. P. BOIVIN, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT. AVERTIT de nouveau ses praticiens que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local.

POUR RIEN!

LITTÉRATURE CANADIENNE.

Christophe Bédicet

EUGÈNE L'ÉCUEY, ÉCR., N. P.

T'EL est le titre d'une ESQUISSE DE MŒURS CANADIENNE, que nous nous proposons de publier aussitôt qu'un nombre suffisant de souscripteurs aura signé notre liste.

UN ECU SEULEMENT! et pour ceux qui ne sont pas abonnés, CINQ CHELINS! C'est encore la moitié moins de la valeur de l'ouvrage.

Atelier Typographique. P. GENDRON, RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

COURT TRAITÉ. SUR L'ART ÉPISTOLAIRE, Usage des Ecoles Élémentaires. DEUXIÈME ÉDITION.

Calorifères Smolinski. M. SMOLINSKI à l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs, qu'il s'est établi d'une manière permanente.

Le Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne. ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien.

CHAS. GAREAU, MARSHAND-TAILLEUR, 87, RUE NOTRE-DAME. PROFITE de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général.

L. P. BOIVIN, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT. AVERTIT de nouveau ses praticiens que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local.

Hotel de Temperance. MME T. CADOTTE vient d'ouvrir une maison de pension dans la maison n° 36, au coin de la rue de Bonsecours.

Atelier Typographique. P. GENDRON, RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

Calorifères Smolinski. M. SMOLINSKI à l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs, qu'il s'est établi d'une manière permanente.

Le Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne. ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien.

CHAS. GAREAU, MARSHAND-TAILLEUR, 87, RUE NOTRE-DAME. PROFITE de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général.

L. P. BOIVIN, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT. AVERTIT de nouveau ses praticiens que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local.

Hotel de Temperance. MME T. CADOTTE vient d'ouvrir une maison de pension dans la maison n° 36, au coin de la rue de Bonsecours.

Atelier Typographique. P. GENDRON, RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

Calorifères Smolinski. M. SMOLINSKI à l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs, qu'il s'est établi d'une manière permanente.

Le Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne. ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien.

CHAS. GAREAU, MARSHAND-TAILLEUR, 87, RUE NOTRE-DAME. PROFITE de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général.

L. P. BOIVIN, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT. AVERTIT de nouveau ses praticiens que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local.

Hotel de Temperance. MME T. CADOTTE vient d'ouvrir une maison de pension dans la maison n° 36, au coin de la rue de Bonsecours.

Avis à ceux qui Doutent.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE.

Chlorure de soude..... 81.66200 Chlorure de potasse..... 72800 Chlorure de chaux..... 95480 Chlorure de magnésie..... 1.71654 Bromure de magnésie..... 0.66355 Iodure de magnésie..... 0.36859 Carbonate de chaux..... 6.23301 Carbonate de magnésie..... 6.23301 Carbonate de fer..... 0.6748 Silice..... 4.9000

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Etat, Québec, le 5 avril 1849.

Choléra. Je suis, M. etc., J. S. CAMERON. St-Laurent, 9 janvier 1849.

Choléra. J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET et ils s'en sont invariablement bien trouvés.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

Choléra. M. CHARLES LA ROCQUE m'ayant soumis l'analyse des EAUX DE PLANTAGENET faite par T. S. HUNT, etc., et me demandant mon opinion.

SALSEPAREILLE.

MERVEILLE ET BÉNÉDICTION DE L'ÉPOQUE.

CET extrait est contenu dans des BOUTEILLES D'UNE PINTÉ 1 de GALLON—son prix est six fois meilleur marché, sa qualité plus agréable et bien SUPÉRIEURE à aucune autre composition vendue jusqu'ici.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme que les nôtres.

LIVRES ET PAMPHLETS POUR LE PEUPLE.

BUREAU de L'AVENIR,

RUE ST-PAUL, 106, RUE ST-PAUL, MONTREAL, 106, MONTREAL.

LES LIVRES ET PAMPHLETS SUIVANTS: Le Répertoire National, compilé par J. Husson, 10 10.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.

Conditions du Journal l'Avenir. BUREAUX 106 BUREAUX, RUE ST-PAUL 106, A MONTREAL.